



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 48/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 06 OCT. 2011

Affiché le : 07 OCT. 2011

L'An deux mille onze, le vingt neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 20 SEPTEMBRE 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, ZAMBONI, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, GESTA, MOUNIC.

PROCURATIONS

| | | |
|---------------------|---|-------------|
| M. FERTE | à | Mme MOUNIC |
| M. LOUGE | à | Mme GESTA |
| M. PLATEAU | à | M. CANEZIN |
| Mme BELLION-ETIENNE | à | M. MARQUIER |

Secrétaire : Monsieur Sébastien RIGAUD à été élu à l'unanimité.

OBJET : Centre de Gestion - convention d'accès extranet carrières

Madame le Maire les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des missions définie par la loi N° 84.53 du 26 janvier 1984 et le décret N° 85.645 du 26 juin 1985, le centre de gestion s'est doté d'un extranet à destination des collectivités et établissements publics locaux du département qui lui sont affiliés.

Ce service s'adosse au progiciel des gestion des ressources humaines de la société CIRIL utilisé par le centre de gestion pour gérer les carrières des agents territoriaux et permet un accès personnalisé et sécurisé à des informations statutaires ainsi qu'aux dossiers individuels de carrière de chaque agent.

A terme, cet outil permettra également aux collectivités de préparer, de manière dématérialisée, les dossiers à présenter en commissions administratives paritaires et de récupérer les divers arrêtés via cette plateforme électronique.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'afin d'activer l'accès à ce nouvel outil, il convient de conclure une convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser signer cette convention et tous actes y afférents.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention dans les conditions énoncées ci-dessus ainsi que tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 29 septembre 2001

Le Maire,

Lysiane MAUREL

